

MESURES DE RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU À RESPECTER EN HAUTE - LOIRE

Mesures s'appliquant aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable
- de puits
- d'un cours d'eau (et nappe)
- d'un forage



Ne s'appliquent pas aux usages qui résultent de réserves d'eau constituées hors période d'étiage (retenue collinaire et de substitution) et à partir de l'eau de pluie (réservoir, citernes...)



Réutilisation, recyclage de l'eau potable

Récupération, utilisation des eaux de pluie



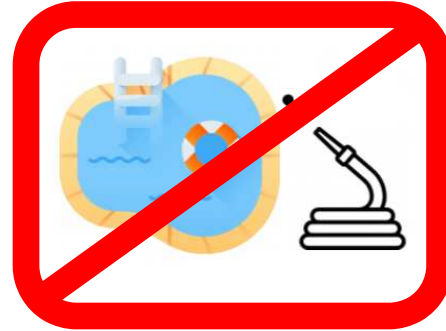
Mesures d'interdiction des usages



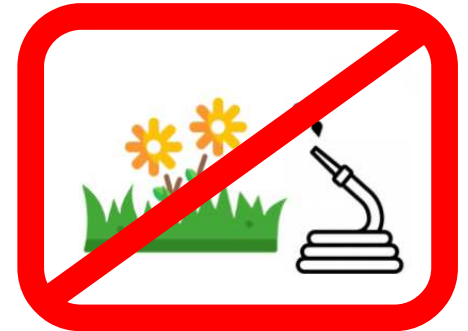
INTERDICTION d'arroser les potagers sauf de 20h à 22h



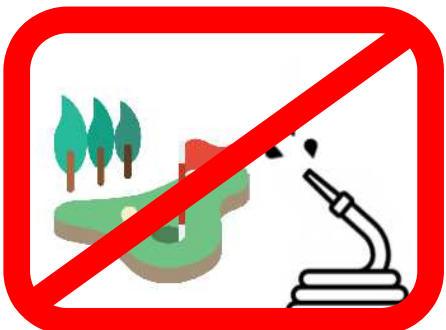
INTERDICTION d'arroser les terrains de sports



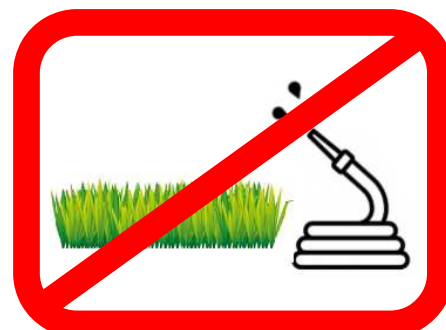
INTERDICTION de remplir les piscines et alimenter les plans d'eau (sauf pisciculture de production autorisées). Sauf piscines recevant du public (avis ARS)



INTERDICTION d'arroser les jardins d'agrément, pelouses, espaces verts publics ou privés



INTERDICTION d'arroser les golfs y compris greens et départs



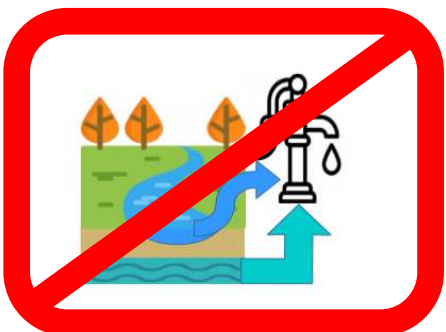
INTERDICTION d'arroser les prairies



INTERDICTION de prélever en cours d'eau sauf pour abreuvement du bétail sauf pour arrosage des potagers de 20h à 22h (prélèvement annuel inférieur à 1000m³ par an)



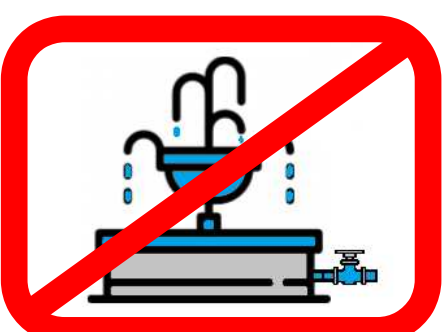
INTERDICTION de nettoyer l'extérieur des bâtiments, voiries, trottoirs ou voies privées sauf exigence de salubrité publique et réalisé par un professionnel



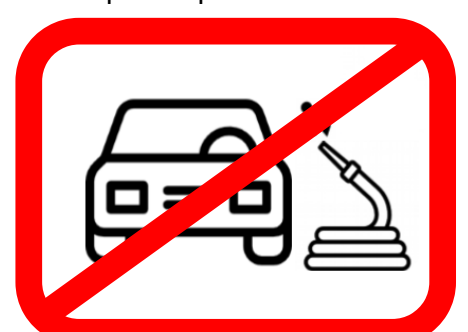
INTERDICTION d'irriguer les cultures



ARRET des rejets non nécessaires à la sécurité ou à la salubrité publique



INTERDICTION d'alimenter les fontaines publiques sur réseau d'eau potable sauf en circuit fermé



INTERDICTION de laver les véhicules sauf les véhicules professionnels pour impératif de santé ou de salubrité publique



! Sanctions !

Contravention de 5^{ème} classe :
 1 500 € pour une personne physique
 7 500 € pour une personne morale



INTERDICTION de manœuvrer des bornes incendie sauf pour la défense incendie

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet des services de l'État de Haute Loire : www.haute-loire.gouv.fr

Accueil > Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Eau > Sécheresse